

AVIS/ORDRE DE VERSEMENT N°29 /2023

Le promoteur immobilier SARL Grand Bridge Dont le siège est situé à 03, Cité des lilas, el biar Titulaire de l'agrément n° 12030123_32 du 29 nov. 2023 Inscrit au tableau national des promoteurs immobiliers sous le n° 4234235993245 en date du 29 nov. 2023 Affilié au fonds de garantie sous le n° 452035993425,

En vue de l'acquisition d'un bien immobilier, le client Amraoui Hamid, Né le 23-12-2023, portant la piéce d'identité N° doit verser la somme de 1 000 000,00 Da avant Le 30-12-2023 au titre de la commande $N^{\circ}101$ en vue de l'acquisition du bien immobilier N° 78 de type Appartement du projet Cité de la gloire sis à l'adresse :UV 18, Nouvelle ville Ali mendjeli, Constantine .

Recapitulatif du paiement

• Montant du versement: 1 000 000,00 Da

• Mode de paiement : Chèque

Banque : BADRAgence : 235

• Address: 61 BD SOUIDANI BOUDJEMAA, Alger

• Libéllé de la transaction : 2-101-769-29

Conditions generales de paiements

Le client est informé que le paiement est soumis aux conditions générales de paiement suivantes :

- Le paiement doit être effectué avant le 30-12-2023
- le paiement doit être effectué par versement ou virement bancaire au compte bancaire du promoteur immobilier SARL Grand Bridge ou par chèque certifié à l'ordre du promoteur immobilier SARL Grand Bridge.
- Le paiement doit être effectué par le client lui-même ou par un mandataire dûment habilité par le client.
- Ce document est a titre informatif, et ne represente ni une attestation de reservation ni un bon de versement ni une facture
- Lorsque le versement seras effectué, un récépissé vous seras délivré

Fait à Constantine, le 23-12-2023 Par : Nadir Delimi, Commercial

Date de fin de validité : 30-12-2023

Signature : 01b3fe19-a441-4807-a8ab-0eb4da443365 Paiement N° 29 / Commande N° 101 / Acquéreur N° 26

Projet : Cité de la gloire